



J & D . Aquitaine

PROGRAMME DE
FORMATION

PREPARATION A L'EXAMEN AIPR ENCADRANT

P.SEC.022c
MAJ LE
23/09/2021

Page 1 sur 1

PUBLIC

Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux en tant que chef de chantier ou conducteur de travaux par exemple.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

DUREE

1 jour soit 7 heures dont 1 heure de test

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION (DATE ET LIEU)

A définir selon calendrier

Formation totalement en présentiel

PRE REQUIS

Aucun

MODALITES PEDAGOGIQUES

Savoir lire, écrire et comprendre la langue Française

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaitre les problématiques de sécurité et identifier les réseaux enterrés ou aériens, afin d'adopter le comportement adéquat en prévention des incidents ou en cas de dommage occasionné sur un ou des réseaux. Maitriser la réglementation anti-endommagements afin de réussir le QCM de compétences AIPR.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (support PowerPoint). Un livret de formation est remis au(x) stagiaire(s). Passage de l'examen QCM sur tablette tactile.

Les documents de référence : Arrêté du 27 décembre 2016, Arrêté du 13 juillet 2000 (Réseaux de distribution de gaz), Norme NF S70-003, NF C 18-510, NF EN 12889, NF P 98- 331 et NF P 98-332, Arrêté du 22 décembre 2015. Code de l'environnement (Article L554-1 à L554-5, Article R554-1, Article R554-2, Arrêté du 15 février 2012). Code du travail (Article R4323-55, Article R4323-56, Article L4121-1, Article R4321-4).

Tous nos formateurs répondent aux cahiers des charges des différentes normes et ou recommandations, aussi bien sur l'expérience que sur les certifications nécessaires à l'animation de ces formations.

VALIDATION-SANCTION

Délivrance d'une attestation de compétences AIPR sous réserve de réussite à l'examen par QCM. Cette attestation permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation. En cas d'échec lors du premier examen par QCM, une personne soumise à l'obligation d'AIPR, est considérée en situation régulière si *elle est inscrite à un nouvel examen dans un délai inférieur à deux mois après ce premier échec.*

INTERVENANT

Formateur J&D Aquitaine

Autorisation d'Intervention
à Proximité des Réseaux

AIPR



✓ **Présentation** : Objectif global de la réforme

✓ **Législation** : Arrêté du 22 décembre 2015

✓ **Responsable de projet avant les chantiers** : Présentation du contexte réglementaire, connaissance des réseaux, endommagements des réseaux avec la conduite à tenir (règle des 4 A), le guichet unique des réseaux DT DICT.

✓ **Exécutant avant les chantiers** : La DICT, analyse des réponses du DCE et du marché, cartographie des réseaux, marquage piquetage, lecture des indices et affleurants, travaux sans tranchée compétences des personnels, application du guide technique.

✓ **Au cours du chantier** : Constat d'arrêt ou de sursis. Constat de dommages. Opérations sur chantier.

✓ **Examen** : Contrôle des connaissances par le QCM établi par le MEEM (Ministère de l'environnement de l'Energie et de la mer)

TARIF

A partir de 95 € HT/personne